

## Mini-stage

Le Lycée Professionnel Agricole Les Alpilles de Saint-Rémy de Provence organise des mini-stages à destination d'élèves souhaitant consolider leur projet professionnel en réalisant un mini-stage de découverte en voie professionnelle :

- Pour préparer une intégration en 2<sup>de</sup> professionnelle en formation initiale scolaire au lycée ou par apprentissage à l'UFA
- Pour préparer un CAP agricole en formation par apprentissage à l'UFA
- Pour préparer une intégration en 1<sup>ère</sup> professionnelle en formation initiale scolaire au lycée ou par apprentissage à l'UFA (dans le cadre d'une passerelle par exemple)

### Les dates d'accueil :

La période d'accueil de ces élèves a lieu dès à présent pour le lycée et pour l'UFA. Elle s'organisera de la façon suivante :

- Une journée de 08h30 à 16h00 ou de 08h30 à 17h30 (journée de Travaux Pratiques)

Les élèves pourront réaliser une activité pratique leur permettant « d'appréhender » les différentes facettes de la famille de métiers envisagé.

### Procédure :

**Les établissements d'origine transmettront les candidatures en remplissant la demande de mini-stage. (document téléchargeable sur le site de l'établissement à l'adresse <https://lpa.st-remy.educagri.fr/> )**

Les documents de demande de mini-stage doivent être remplis et transmis par voie électronique à :

- **Lycée - Formation Initiale Scolaire**

Mme Sylvie VARNIER, CPE du lycée (formation initiale scolaire) : [sylvie.varnier@educagri.fr](mailto:sylvie.varnier@educagri.fr)

Tel : 04 90 92 03 20

- **UFA - Formation par Apprentissage**

M. Mohamed BENAHMED, CPE de l'UFA : [mohamed.benahmed@educagri.fr](mailto:mohamed.benahmed@educagri.fr)

Mme Nathalie MARRE, Référente de la Vie de l'Apprenti(e) de l'UFA : [nathalie.marre@educagri.fr](mailto:nathalie.marre@educagri.fr)

Tel : 04 90 92 74 98

Dès la réception du document dûment complété, nous vous enverrons par mail une convention (à dupliquer deux fois) avec les dates et les horaires retenus pour les élèves, dans la mesure des places disponibles.

Pour le lycée, les conventions devront être apportées le jour du mini-stage.

Pour l'UFA, elles seront retournées complétées et signées par mail au plus tard une semaine avant le mini-stage.

Lors de sa venue, l'élève devra se munir de son exemplaire de convention pour rentrer dans l'enceinte du lycée.

### Contacts :

EPLEFPA Les Alpilles

Lycée Professionnel Agricole les Alpilles / UFA Les Alpilles

Avenue Edouard Herriot

13210 Saint-Rémy de Provence

04 90 92 03 20 / 04 90 92 74 98

Secrétariat du lycée : [lpa.st-remy@educagri.fr](mailto:lpa.st-remy@educagri.fr)

Secrétariat de l'UFA : [ufa.st-remy@educagri.fr](mailto:ufa.st-remy@educagri.fr)